

	<p><b>École spécialisée du Ceras</b></p> <p>Thérapeutique Physiothérapeute</p> <p>Date de remise en forme : Janvier 2020 Date de validation: Janvier 2020</p>
---	---

## **RAISON D'ÊTRE**

---

Au travers de la prise en charge en physiothérapie, contribuer à l'évolution harmonieuse de l'enfant dans sa globalité, favoriser son développement physique et moteur, le bien-être et l'autonomie. Mettre en œuvre et adapter la prise en charge thérapeutique aux prescriptions médicales ainsi qu'aux besoins et demandes spécifiques de l'élève dans le cadre de son projet individuel, ceci en collaboration avec les différents partenaires et intervenants. Permettre le développement des ressources et la compensation des difficultés (adaptations, moyens auxiliaires aides techniques et compensatoires).

## **FORMATIONS ET EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES REQUISES**

---

Formation de base : Formation reconnue de physiothérapeute

## **AUTORISATION CANTONALE DE PRATIQUE**

---

Le-la thérapeute est au bénéfice d'une autorisation de pratique délivrée par le canton de Neuchâtel.

## **POSITION HIÉRARCHIQUE**

---

Le-la physiothérapeute est subordonné-e au directeur adjoint socio pédagogique de l'école spécialisée.

## **RESPONSABILITÉS**

---

### **Thérapeutiques**

*Le-la physiothérapeute réalise des traitements selon les concepts de la physiothérapie et participe au bon fonctionnement du service de physiothérapie. Il -elle prend en charge des élèves de l'école spécialisée ou des patients ambulatoires (0 à 20 ans). Certains traitements peuvent avoir lieu à domicile.*

- Favoriser le développement physique, moteur, le bien-être et l'autonomie de l'enfant ou de l'adolescent ;
- Respecter les prescriptions médicales de traitement et tenir compte des particularités de l'élève et de sa situation individuelle ;
- Réaliser les traitements en séance individuelle, en groupes (piscine, hippothérapie, escalade, gymnastique et autres ...) ou en co-référence avec d'autres collègues ;
- Choisir et être responsable du matériel orthopédique (corset, attelles, chaussures et autres) selon ses compétences et d'entente avec les autres personnes du réseau ;
- Participer au choix des moyens auxiliaires d'entente avec les autres personnes concernées ainsi qu'à leur introduction et au suivi de leur bonne utilisation dans les différents lieux de vie des enfants ou adolescents ;
- Garantir les traitements nécessaires durant les périodes de vacances scolaires en organisant un tournus avec ses collègues.

## **Travail en réseau**

*Le-la physiothérapeute communique avec les réseaux de ses élèves.*

- Communiquer au réseau ou aux partenaires les informations nécessaires à la sécurité physique et au bon suivi de l'élève ;
- Pour les élèves de l'école spécialisée, participer à l'élaboration et au suivi des projets pédagogiques individualisés et inscrire ses actions dans le cadre du travail interdisciplinaire et des objectifs communs définis en réseau ;
- Participer aux temps formels de réseaux (bilans réguliers, synthèses) et, quand cela fait sens, aux rencontres ou entretiens organisés pour le bon suivi des situations des élèves ;
- Collaborer avec les médecins prescripteurs ;
- Collaborer avec les ergothérapeutes et les techniciens orthopédistes pour la mise en place ou l'adaptation des moyens auxiliaires et du matériel orthopédique ;
- Informer les parents de la situation de l'élève et de son évolution quand c'est nécessaire (inquiétude, changement, évolution) ;
- Respecter le secret de fonction et les dispositions en matière de protection des données.

## **Administratives**

- Organiser les horaires en collaboration avec ses collègues conformément aux ordonnances médicales et en adéquation avec les besoins du patient ;
- Tenir à jour le planning de ses thérapies à l'aide de l'outil de gestion "Projet de vie" ;
- Valider les prestations ou thérapies effectuées et transmettre au secrétariat chaque semaine des informations fiables pour l'établissement de la facturation ;
- Assurer la traçabilité des observations pour les bilans, rapports en vue des synthèses, rapports à l'attention des parents et des autorités compétentes.
- Tenir à jour, de manière régulière, les dossiers administratifs ;
- Rédiger les rapports demandés par les médecins, assurances, etc. ;
- Préparer, acheter et veiller à l'entretien du matériel thérapeutique (nettoyages, rangements, contrôles et inventaires périodiques) ;
- Proposer à la direction la liste des achats annuels d'équipement du service en collaboration avec ses collègues et procéder aux achats en respectant le budget alloué ;
- Se tenir régulièrement informé, via les moyens de communication interne (casier à courrier, tableaux d'affichage, messagerie électronique...).

## **Techniques**

- Poursuivre une formation personnelle et compléter sa formation par des cours de perfectionnement appropriés à sa pratique.

## Transfert de connaissances

- Peut être amené-e à faire des formations à certains réseaux ou secteurs concernant des gestes techniques (sécurité des collaborateurs durant des transferts par exemple) ou des informations concernant certaines situations de santé (épilepsie...).

Ces énumérations ne sont pas exhaustives.

## COMPÉTENCES REQUISES

---

- Connaître les principales pathologies des élèves/patients traités à l'école spécialisée ;
- Être attentif-ive au développement des pratiques professionnelles et suivre les formations continues utiles ainsi que les formations mises sur pied sur le plan de l'ES ;
- Adhérer aux valeurs institutionnelles (charte) ;
- Être ouvert à la collaboration intersectorielle, travailler en collaboration interdisciplinaire, inscrire ses actions dans la collégialité et le respect des compétences des acteurs institutionnels et des projets définis ;
- Faire preuve de respect, de patience, d'écoute, d'empathie, de réalisme face aux élèves et à leur entourage ;
- Faire preuve de discrétion, respecter le secret de fonction et les dispositions en matière de protection des données ;
- Posséder de bonnes aptitudes communicationnelles et être à même de dépasser des situations difficiles ou conflictuelles, si besoin avec le soutien de la direction ;
- Être à même de garantir l'application de règles de vie.

## SPÉCIFICITÉS

---

Le-la physiothérapeute peut se voir confier d'autres tâches en lien à ses compétences et en fonction des besoins institutionnels.

**ceras**

**École spécialisée**

La directrice :

Le directeur adjoint  
socio-pédagogique :

A. Humbert

A. Gambs

Nom, Prénom :

Lu et approuvé, le .....

Signature .....